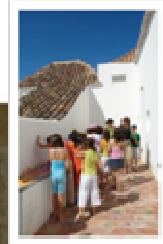
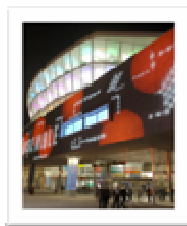


Unique Label européen sur les politiques de gestion durable du patrimoine ;

Conçu par des collectivités locales pour des collectivités locales.

Animé au sein d'un réseau de collectivités historique rassemblant élus et techniciens de toute l'Europe ;

Certifié par l'Association Française de Normalisation (AFAQ-AFNOR)



www.qualicities.org

Le référentiel Qualicities® propose aux collectivités historiques européennes de prendre des engagements en matière de gestion durable de leurs patrimoines culturels et naturels.

Il comporte des éléments d'appréciation, de mise en œuvre et de conservation des patrimoines avec des finalités :

- d'amélioration de la qualité et de l'efficacité à long terme
- d'implication de la collectivité dans une dynamique de développement local durable
- de satisfaction des citoyens et des visiteurs

Un engagement global

La collectivité s'engage dans une politique intégrée, culturelle, sociale, urbanistique, économique, touristique, environnementale, volontariste, active et explicite de développement durable.

Un partenariat fort

L'engagement dans une telle démarche ne peut être seule portée par la collectivité. L'indispensable participation et implication des partenaires associatifs à la stratégie de préservation des patrimoines et de développement durable sont des atouts de compétence et de dynamisme.

Contact :

Service QUALICITIES®

Alliance de Villes Européennes de Culture (A.V.E.C.)

Hôtel de ville - BP 196

13637 Arles Cedex

France

Tel : + 33 (0)6 78 41 92 37

Fax : +33 (0)4 90 49 39 05

E-mail :

[amandine\(at\)avecnet.net](mailto:amandine(at)avecnet.net)

Site web: www.avecnet.net



Qualicities® :

Une équipe à votre service

Le service QUALICITIES® de l'association A.V.E.C. vous propose

- des sessions d'information et de sensibilisation à la démarche qualité
- une aide à la mise en place de la démarche dans votre ville
- une aide à l'auto-évaluation
- des formations pour le coordinateur local de la démarche et pour les membres du comité local de votre collectivité
- une assistance téléphonique permanente
- une aide à la préparation de votre audit

Le pool d'auditeurs :

Il est composé d'auditeurs qui contrôlent la qualité des candidatures et des démarches locales. Ce sont des professionnels indépendants, recrutés par le groupe AFAQ-AFNOR.

Le comité du label

Un groupe de spécialistes européens s'est constitué au sein du réseau AVEC. Il est formé de techniciens et d'élus locaux susceptibles de partager leur expérience avec les autres villes et territoires du réseau.

Plusieurs axes de travail :



L'engagement dans une démarche agenda 21

L'agenda 21, est un programme d'actions visant à la fois la préservation des ressources, des richesses tout en favorisant un développement harmonieux et raisonné des territoires, mené en concertation avec la population et l'ensemble des acteurs socio-économiques. Ce volet, doit, dès à présent être impérativement à la source de nos préoccupations dans la réflexion et l'étude des infrastructures, du cadre de vie, de l'environnement et du mode de vie de nos concitoyens.

La gestion des compétences

L'évolution des métiers, notamment dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine et de l'accueil des touristes, nécessite une constante actualisation des compétences. La complexité et l'accroissement des missions, engendrent de nouveaux besoins en qualification et une indispensable aptitude relationnelle.

La réglementation

S'inscrire dans une telle démarche engage la collectivité à mettre en œuvre les moyens de s'adapter et de respecter les réglementations en vigueur dans les domaines de la sauvegarde du Patrimoine, de la gestion de l'environnement et du cadre de vie, de l'accueil des touristes...

La signalisation

Se repérer dans une ville n'est pas toujours évident. Rendre plus aisés l'orientation et le déplacement des citadins et des touristes est une nécessité.

L'accessibilité

Permettre au plus grand nombre de pouvoir accéder à l'ensemble des services administratifs, touristiques, relève souvent de l'impossible. Personnes à mobilité réduite, cyclistes et utilisateurs sont quotidiennement confrontés à l'utilisation partagée de leur espace urbain.

La gestion des patrimoines

La réalisation d'un inventaire de ses patrimoines, l'identification des actions de conservation préventive, la préservation des patrimoines, (Patrimoine culturel & développement urbain), l'incitation à la sauvegarde de l'habitat et de patrimoine privé, sont autant d'atouts au déploiement des vecteurs de la culture sur l'ensemble du territoire.

La valorisation

La mise en œuvre de Journées de formation / information des professionnels liées aux patrimoine et au tourisme, le développement des compétences des entreprises et associations locales liées au patrimoine seront autant de dynamisme insufflé au tissu économique.

Les évènements

L'organisation d'évènements durables et l'édition du calendrier des manifestations liées aux patrimoines et information du public, est un nécessaire outil de communication, intra muros et orienté vers l'extérieur.

La médiation

Rendre le patrimoine plus attrayant, plus attractif, plus ludique, en proposant des circuits pédagogiques et renforcer les actions de sensibilisation adaptées aux différents publics, scolaires, familles ouvrent de nouvelles perspectives.

La vie locale

Bien évidemment les acteurs de la vie locale sont les premiers concernés. Un tel enjeu se traduit par une revitalisation urbaine en lien avec le patrimoine, par le développement des activités touristiques et ou culturelles, par l'encouragement des associations culturelles et centrées sur les patrimoines, par la participation au partenariat européen, par la formation, par les échanges d'expériences et les initiatives concertées...

La protection de l'environnement

Le renforcement des mesures de protection et de qualité de l'environnement, la généralisation de la gestion des déchets, le développement des énergies renouvelables, et la lutte contre les nuisances sonores résonnent comme des priorités.

L'amélioration continue

La poursuite et le renforcement d'une telle dynamique nécessite la mise en œuvre de concertation et d'évaluation permanente. Evaluation quantitative, qualitative, mesure d'impact, sont autant d'outils indispensables. Ils permettront de mesurer l'adéquation des mesures prises et leur adaptation dans notre vie quotidienne.

Alliance de Villes Européennes de Culture

Hôtel de Ville - BP 196 - 13637 1rles Cedex - France

Tel +33 6 78 41 92 37 / Fax : +33 4 90 49 39 05 / E-mail : amandine@avecnet.net

www.avecnet.net